

## **Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère**

### **Ouverture de la séance plénière du 17 octobre 2011 Décision modificative n°2**

Chers collègues

L'actualité alterne les motifs de satisfaction et les motifs d'inquiétude.

Permettez-moi d'évoquer avec satisfaction l'élan démocratique et le vif intérêt manifesté par les Français pour les primaires organisées par le Parti Socialiste : le débat politique, quand il s'éloigne des polémiques et des petites phrases, quand il aborde les questions de fond et expose ses propositions, quand il définit un projet de société plutôt qu'une stratégie de conquête du pouvoir, quand il redonne sens à la politique, il intéresse alors les citoyens. Des millions de téléspectateurs ont suivi les débats. Des millions de Français sont venus voter lors de ces primaires et donnent à François Hollande une assise démocratique incontestable pour l'élection présidentielle de 2012 et surtout tracent une espérance.

Je remercie l'ensemble des maires du Finistère qui ont facilité l'organisation de ces primaires en mettant partout des locaux à disposition. Je suis convaincu que la voie ouverte par le Parti Socialiste sera suivie par la plupart des partis lors des échéances électorales futures.

L'alternance politique, qui semblait si difficile à atteindre au Sénat depuis plusieurs décennies, est enfin arrivée. Je m'en réjouis car j'y vois la confirmation du rejet massif, par les élus locaux, des réformes de 2009 et 2010, limitant les ressources fiscales et l'autonomie des collectivités locales, introduisant la confusion avec la création du conseiller territorial à la place des conseillers généraux et régionaux, marquant un coup d'arrêt à un mouvement de décentralisation continu depuis 1982.

Au sein de la nouvelle majorité sénatoriale, nos collègues François Marc et Maryvonne Blondin ont pris de nouvelles responsabilités. Je leur adresse mes chaleureuses félicitations et mes vœux de succès.

Au rang des bonnes nouvelles, je constate une évolution très favorable des droits de mutation. Il est difficile d'en donner une explication rationnelle en cette période de crise économique et financière et il est impossible d'en tirer des prévisions fiables pour les années à venir.

Je vous informe également que Jacques Le Guen m'a fait part de la volonté de la communauté de communes de la Baie du Kernic qu'il préside, de s'engager dans la préparation d'un contrat de territoire avec le Conseil général. Une première réunion de travail aura lieu courant novembre. A ce jour, il n'y a plus qu'une seule communauté de notre département à n'avoir pas manifesté son intérêt pour une telle démarche, celle du Pays Fouesnantais. Ne désespérons pas...

Cependant les motifs d'inquiétude restent nombreux. Et en premier lieu cette crise majeure qui secoue l'Europe.

L'Europe est en crise financière d'abord : trois ans après celle survenue fin 2008, nous assistons aujourd'hui à une rechute : la zone euro est menacée d'implosion, les bourses ne cessent de plonger, les spéculateurs se déchaînent...

L'Europe traverse, également, une grave crise économique : les indicateurs économiques laissent présager une grave récession économique.

Elle est confrontée aussi à une crise sociale car la précarité et les exclusions ne cessent de s'accroître.

Elle est, enfin, en crise morale et politique : les Européens n'arrivent pas à apporter les réponses coordonnées nécessaires, car la tentation du repli national l'emporte sur une vision à long terme et sur la solidarité européenne.

Bien évidemment, ce contexte européen difficile a des répercussions en Finistère.

Sur le plan économique d'abord : les entreprises de nos territoires, dont beaucoup ont une part significative de leur activité à l'export, vont être confrontées aux difficultés pour maintenir leur activité et donc l'emploi, alors qu'elles supportent déjà les conséquences d'une raréfaction du crédit. C'est le cas par exemple de l'entreprise brestoise de réparation navale SOBRENA : la concurrence mondiale dans ce secteur d'activité, ajoutée au ralentissement du trafic maritime international ou à son déplacement vers l'Asie, induisent une baisse de la charge de travail qui inquiète légitimement les 245 salariés.

Sur le plan social ensuite : c'est le risque de voir augmenter la précarité et les déplacements de population à la recherche de meilleures conditions de vie, tandis que les ressources pour les collectivités dans leur ensemble, et tout particulièrement pour les départements stagnants, voire diminuent, notamment du fait de la crise. Nous devons de toute évidence mobiliser plus de moyens dans le domaine social, surtout quand l'Etat réduit les siens et peine à assumer ses missions, je pense en particulier à l'accueil des demandeurs d'asile.

Le report de la réforme de la dépendance n'a pas été non plus une bonne nouvelle : l'augmentation des coûts de la prise en charge de leur parent âgé pesant sur les familles, les difficultés du secteur de l'aide à domicile, les tensions dans les établissements confrontés à l'accroissement de la dépendance des résidents, le déséquilibre entre la contribution des Départements et celle de la solidarité nationale, imposent pourtant une réforme dont le débat national a tracé les pistes. Les Conseils généraux se réunissent en congrès cette semaine à Besançon. Ils rappelleront leur attachement à un droit universel à l'autonomie, leur refus des mécanismes d'assurance individuelle ou du recours sur succession et la nécessité d'un partage par moitié du financement entre la solidarité nationale et la solidarité départementale, mais ils proposeront également des relations refondées avec les acteurs de l'aide à domicile.

L'Europe est également inscrite à l'ordre du jour de nos travaux : les propositions pour la réforme de la Politique Communautaire des Pêches menacent la pérennité d'une filière économique essentielle de notre région. Il est envisagé un système de quotas transférables, autrement dit un système d'échanges marchands des droits de pêche qui pourraient être vendus au plus offrant. Il s'agit ni plus ni moins d'un projet de financiarisation de la pêche. Or, les ressources halieutiques sont un bien commun qui doit rester sous gestion publique.

Dans la même logique, le principe du « zéro rejet » est proposé, faisant fi des efforts de sélectivité engagés par les professionnels, ignorant les nécessaires adaptations des navires, s'il faut garder à bord et ramener à terre toutes les prises.

Nous avons investi fortement, et nous continuons à le faire, dans l'amélioration de nos ports de pêche. Nous avons poussé à la mise en place de la fédération départementale des comités locaux des pêches. Nous avons aidé la filière à être éligible aux financements nationaux de grappe d'entreprises. Nous ne voulons que ces efforts soient vains.

Nous réclamons la possibilité d'aider la construction et la modernisation des navires, alors que l'on sait que la sécurité et que l'éco-navigation passent par de nouveaux équipements et par des bateaux plus sélectifs et plus économes. Le développement économique de nos territoires littoraux, l'encouragement des bonnes pratiques de pêche, l'attractivité pour les jeunes de ces métiers, au même titre que l'équilibre entre le renouvellement de la ressource et l'effort de pêche doivent guider la réforme. J'ai eu l'occasion, au côté des Régions maritimes de l'Europe et des professionnels de la filière, de le dire récemment à Bruxelles.

Nous examinerons l'état des lieux de l'habitat dans le Finistère.

Le logement constitue une priorité essentielle de notre Agenda 21. Afin d'anticiper les nouveaux besoins des Finistériens, les services du Conseil général ont dressé un état des lieux précis et objectif de l'habitat dans notre département. Il donne une lecture approfondie des tendances de l'habitat finistérien aujourd'hui et des nouveaux besoins à satisfaire pour répondre à la demande croissante de logements. Ce diagnostic servira de base à la révision de nos politiques départementales en matière d'habitat et de logement, qui sera faite en tenant compte de 5 enjeux prioritaires : le logement des plus défavorisés, les économies d'énergie dans l'habitat ancien, le logement des jeunes, l'habitat des personnes âgées ainsi que la maîtrise de l'étalement urbain. Les trois premiers se traduiront par des évolutions de la politique départementale dès 2012.

En ce qui concerne notre convention avec l'Etat pour la délégation des aides à la pierre, son suivi est difficile. L'Etat a des difficultés pour respecter ses engagements financiers contractualisés. Nous avons dû, Raynald Tanter et moi-même, batailler ferme pour débloquer une partie importante des crédits convenus et ainsi pouvoir régler les dossiers en attente. Il nous faudra pour cela délibérer sur un avenant au contrat, pourtant récemment signé pour le Fonds d'aide à la rénovation thermique.

Dans un domaine voisin, la loi a créé la taxe d'aménagement qui vient remplacer la Taxe départementale des espaces naturels et sensibles. Cette taxe s'appliquera désormais, selon la loi, dans toutes les communes, pour toute opération nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le produit de cette taxe sera toujours affecté à l'acquisition, protection, mise en valeur d'espaces naturels sensibles, à la valorisation des randonnées. Il devrait nous aider à mettre en place un Conseil en architecture, urbanisme et environnement, CAUE, organisme dont sont dotés la presque totalité des départements, et qui donne de l'information et des conseils, propose des formations, en vue de préserver la qualité paysagère, architecturale et environnementale du Finistère.

Comme vous le savez, le Conseil général a revu son offre de transport collectif pour répondre aux attentes fortes des usagers souhaitant effectuer le trajet domicile-travail, tout en assurant le transport des élèves, avec des temps de parcours plus courts. La mise en œuvre de cette nouvelle délégation de service publique a nécessité un travail important des services du Conseil général. L'ensemble des circuits a été revu pour rendre le meilleur service possible à l'utilisateur sur l'ensemble du territoire départemental, ce qui a entraîné l'évolution des lignes anciennes. Je déplore les critiques qui ont prétendu une réduction du service public, puisque le Conseil général a choisi, au contraire, d'engager 1 million d'euros supplémentaires pour renforcer l'offre de transports.

En matière de transports publics, notre action est guidée par la volonté de desservir de manière équilibrée et équitable le territoire départemental, en adaptant le service public à la réalité de la demande. C'est ce qui a conduit à la fermeture de lignes ou de points d'arrêts très peu fréquentés. Toutefois, les changements d'habitude ont provoqué les doléances de quelques usagers. Celles-ci font l'objet d'une analyse par notre service Transports et la réponse que nous apportons tient compte des spécificités de chaque situation. Dans la plupart des cas, la réponse à apporter n'est pas le rétablissement d'une ligne de bus circulant à vide ou en porte-à-porte, mais l'instauration d'un service adapté en partenariat avec la communauté de communes concernée.

Il est trop tôt pour une évaluation qui est prévue périodiquement dans le cadre de la délégation de service public.

Enfin cette séance est destinée aux derniers ajustements du budget 2011. Le travail budgétaire devient un véritable art : nous sommes déjà au mois d'octobre, et les services de l'Etat ne nous ont pas encore fait savoir le montant de recettes 2011 de la taxe qui remplace la taxe professionnelle !

La plus importante correction faite au budget primitif consiste à transférer des crédits du secteur personnes âgées, où les évolutions n'ont pas été aussi importantes que prévues, vers le secteur des personnes handicapées qui lui, voit ses besoins augmenter.

D'ailleurs les inquiétudes des associations et des familles de personnes handicapées traduisent une réelle tension sur les dispositifs d'accueil. Nous avons engagé avec l'ensemble des associations, un travail de recensement des personnes en liste d'attente. Nos décisions s'inscrivent dans le cadre du respect du 3<sup>e</sup> schéma. Dans quelques semaines nous ferons le bilan de ce recensement avec l'ensemble des associations.

Personne ici ne méconnaît et ne doit sous-estimer la gravité de la situation à laquelle nous sommes confrontés collectivement. Il nous appartient donc collectivement de tenir le cap de la bonne gestion budgétaire, face à l'explosion de la dette des finances publiques, « règle d'or » que les collectivités locales respectent scrupuleusement depuis longtemps déjà. Je propose donc d'affecter les recettes de cette DM2 à la réduction de l'emprunt 2011. Avec un même niveau d'investissement que les années précédentes, nous n'augmentons pas la dette du département et préservons nos marges de manœuvre pour l'avenir.

Je vous informe que la faillite de la banque DEXIA n'impactera pas les finances départementales. Je tiens à préciser que le Conseil général n'a jamais souscrit d'emprunts présentant ce type de difficultés et que par conséquent, nous pouvons être rassurés. Aujourd'hui, des voix s'élèvent, à juste titre, pour réclamer la création d'une nouvelle banque publique dédiée aux collectivités. Le recours à l'emprunt est nécessaire pour les collectivités, il nous permet d'investir, de construire, de rénover et donc de favoriser le développement et la création d'emplois localement. Il y a une vraie urgence à garantir notre accès au crédit !

Avant de commencer à examiner notre ordre du jour, je vous propose de rendre hommage à Roger Calvez, disparu le 21 septembre dernier, conseiller général du canton de Lesneven pendant 19 ans, maire de Plouider pendant 34 ans. Je vous propose de saluer sa mémoire et son long engagement civique au service de sa commune et du Finistère par une minute de silence.

Seul le prononcé fait foi.  
17 octobre 2011